

Quoi qu'il en soit, la tendance est forte vers l'organisation sociale d'après-guerre malgré la lenteur des gouvernements à assumer des obligations déterminées avant de se renseigner davantage sur la praticabilité des plans proposés et sur le fardeau qu'ils imposeront à leurs budgets. Les trois programmes dont il est fait mention plus bas (Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada) ont certaines caractéristiques communes—chacun vise à pourvoir de façon appropriée aux risques ordinaires d'interruption de revenu et autres hasards, chacun insiste sur le rôle que joueront les mesures constructives et préventives, chacun utilise dans la mesure du possible le rouage qui s'est développé peu à peu dans le passé, et aucun n'a encore été officiellement adopté au moment de la préparation de cet article (1er janvier 1944). Dans le cas du Royaume-Uni, le passé législatif et l'expérience sont beaucoup plus grands que dans aucun des deux autres pays, ce qui explique sans doute le fait que le rapport Beveridge est définitif et spécifique dans ses propositions. Le plan américain est plus exploratif et éducatif. A ce sujet, la proposition canadienne se place quelque part entre les deux.

Section 1.—Propositions de l'Angleterre et des Etats-Unis

Un plan anglais.—Le document le plus important qui ait résulté des projets soumis jusqu'ici, et qui a exercé une influence puissante sur la pensée américaine dans le domaine de la sécurité sociale, est le "Rapport sur l'assurance sociale et œuvres connexes"* soumis par Sir William Beveridge et publié en Angleterre en novembre 1942 sous les auspices du Gouvernement du Royaume-Uni. L'ossature de ce rapport est, dans une certaine mesure, une codification et une extension de la législation sociale existante du Royaume-Uni, fortement étayée sur de larges considérations générales portant sur l'établissement d'un programme d'assurance sociale complet basé sur une fondation solide de responsabilité sociale.

Sir William Beveridge emploie le terme "sécurité sociale" pour désigner l'obtention d'un revenu national minimum devant suppléer au "gain lorsqu'il est interrompu par le chômage, la maladie ou l'accident, pourvoir à la retraite une fois l'âge atteint, compenser la perte de revenu causée par la mort d'une autre personne et défrayer les dépenses exceptionnelles telles que celles découlant de la naissance, de la mort et du mariage".

Le plan Beveridge est un plan d'impôt suivant lequel des prélèvements déterminés, complétés à même la taxation générale, seraient affectés à des fins spécifiques moyennant service et contribution, et il est basé sur le maintien d'un revenu *familial* minimum. Il est reconnu qu'un niveau moyen élevé d'emploiement est essentiel au succès du plan et il est supposé que la politique économique serait rajustée de façon à maintenir l'emploiement productif au niveau requis. Ce plan contient d'autres suppositions fondamentales telles qu'une assurance de sécurité politique, de régularité économique et d'efficacité technique. En raison de l'incertitude actuelle au sujet des conditions d'après-guerre, il est peut-être significatif que ces suppositions du rapport plutôt que ses recommandations aient retenu l'attention de ses critiques.

En introduisant le principe de l'application intégrale (le plan est destiné à s'étendre à toute la nation) et en proposant un taux fixe de contribution pour chacune des six classes entre lesquelles la population a été divisée, le plan vise à répartir le fardeau également sur toute la communauté.

* *Social Insurance and Allied Services* par Sir William Beveridge. Publié par le Service des fournitures et des publications de Sa Majesté, Londres. Prix, 2s 0d net.